



Mésentente accrochage de rétroviseur

Par **Eilla**, le **11/05/2015** à **14:34**

BonjourrnHier Jai eu un accrochage de rétroviseur avec un homme qui conduisait une 405 blanche il ne s est pas arrete Jai du faire demi tour pour relever sa plaque rnCet accrochage a eu lieu dans une rue ou le passage de trois voitures n est pas possible avec des voitures en stationnement d un seul côté de la route qui se garent généralement a cheval sur le trottoir pour permettre les deux sens de circulation rnLes véhicule etaient stationnés du côté de cet homme rnAprès de nombreux coups de Klaxon il s est arrete ét m a dit qu'il refusait de remplir un constat j ai donc appele la police qui m a juste dit de prendre le numéro de plaque et d aller déposer plainte rnJ avise donc la personne qui déclare vouloir faire de meme rnPensant que les plaintes n etaient pas possible le dimanche j attends et me décide a aller vérifier rnLes policiers m informent qu au vu d un échange verbal le délit de fuite n est pas valide que je dois me rapprocher de mon assurance rnLe temps que je revienne à nouveau sur les lieux il n y avait plus de piétons présent au moment de l accident rnPuis je déposer une plainte pour un autre motif que délit de fuite ? rnSi je trouve des témoins personnes habitants dans cette rue qui certifient quil y avait bien des voitures en stationnement sur la route cela m aidera t il dans les procédures rnrnMerci d avance

Par **Tisuisse**, le **11/05/2015** à **14:37**

Bonjour,rnrnBon, encore des bleus qui ne veulent pas se fatiguer et qui répondent n'importe quoi.rnrnJe vous invite à lire le dossier relatif au "délit de fuite" sur ce présent forum.

Par **chaber**, le **12/05/2015** à **07:13**

Bonjour
[citation] Les policiers m'informent qu'au vu d'un échange verbal le délit de fuite n'est pas valide que je dois me rapprocher de mon assurance [/citation]
Sans éléments probants les assureurs appliquent un partage à 50%, d'où malus pour vous de 12.5%.
Compte tenu du coût d'un rétroviseur ce n'est pas une bonne décision. A vous de voir.